



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Déclaration liminaire de la FSU au CHSCT SD81 extraordinaire covid 19 du 4 mai 2020

Le 11 mai, c'est prématuré !

NON ! Les enseignant.es n'ont jamais perdu le contact avec leurs élèves et leur famille !

OUI ! Ils ont très envie de les retrouver en classe.

Mais pas à n'importe quel prix ni n'importe comment !

Oui ! Les conditions décrites dans le protocole sanitaire inquiètent les enseignants au plus haut point. La peur de contaminer leurs élèves, et par répercussion, leur famille, la peur d'être en partie responsables d'une deuxième vague de l'épidémie, la peur d'être contaminé.es, la peur de contaminer leur famille, la peur de faire émerger des phobies scolaires sont des sentiments légitimes.

Si notre gouvernement ne recouvre pas la raison, il s'agira d'une « garderie » dans le plus mauvais sens du terme, sans socialisation, sans contact, au pas, comme à l'armée, avec des balises, des sens de circulation, l'interdiction de croiser un autre groupe, sans matériel collectif, sans jeux partagés, sans ballon, comptant sur l'autonomie totale de tous nos élèves... Le rôle des enseignants sera réduit à un rôle de surveillant, hanté par les distanciations et les règles d'hygiène notamment. Les enseignants seront tout sauf des enseignants et il est à craindre des RPS consécutifs à ces conditions de travail. Les membres FSU représentants du personnel au CHSCT SD 81 s'inquiètent du stress que cette situation inédite va générer sur les professeurs et personnels de l'éducation nationale .

Parmi les 5 principes généraux, 2, au moins, sont **impossibles à respecter à l'école primaire**, a fortiori en maternelle (« Nous ne trouverons aucune solution satisfaisante, cela est impossible en maternelle » disait clairement un médecin de prévention lors du CHSCT académique de Toulouse récemment).

Voici ce que dit précisément ce protocole :

- « maintenir la distanciation physique » : les différents avis scientifiques insistent sur la nécessité de les faire respecter tout en étant conscients de la difficulté,
- « application des gestes barrière » : les gestes barrières doivent être appliqués en permanence partout, par tout le monde.

Le témoignage des collègues volontaires pour l'accueil des enfants des personnels soignant est sans appel : c'est impossible !

Il est bien entendu que si le protocole final ne peut être suivi à la lettre, les établissements ne pourront pas rouvrir. Mais qui sera le garant ? Qui vérifiera ? Qui validera les adaptations locales élaborées par les directeur-trices et les collectivités locales ?

Les membres FSU représentants du personnel au CHSCT 81 vous demandent, M. le DASEN de valider l'intégralité des organisations locales afin de protéger pénalement les enseignant.es et notamment les directeur-trices ainsi que les chefs d'établissement en cas d'inévitables cas de contamination au sein des écoles, et dans le pire des cas, de décès.

Les membres FSU représentants du personnel espèrent qu'aujourd'hui, vous répondrez précisément à toutes nos questions et que vous les communiquerez à l'ensemble des personnels du département, afin que tous et toutes aient droit à une égalité de traitement.

La mise en œuvre de ce protocole n'est pas réalisable. L'État met en danger les personnels et les élèves. Nous tirons la sonnette d'alarme ! Non, les conditions sanitaires ne sont pas réunies pour rouvrir les écoles. Les CHSCT académiques et départementaux, ainsi que les organisations syndicales n'ont de cesse de le répéter depuis le 13 avril, jour de l'allocution du président.

Concernant les établissements du second degré qui continuent à travailler à distance, la FSU s'inquiète aussi de la situation dans laquelle se retrouvent les personnels de l'éducation nationale .

En effet, dans cette période de tensions et de stress pour les élèves, les familles et les personnels, nous devons encore déplorer l'attitude de certains chefs d'établissement, qui produisent des messages très anxiogènes à l'égard des membres de la communauté éducative. Des injonctions sont faites aux enseignants, comme faire l'appel en visio deux fois par jour à 9h puis à 14h, assortie de la précision de sanctions possibles envers les élèves qui ne seraient pas « présents ». Nous vous demandons M. le DASEN d'intervenir auprès de ces personnels de direction pour les ramener à la mesure et leur rappeler l'autonomie pédagogique des enseignants.

Nous le répétons une nouvelle fois ici, M. le DASEN, ne rouvrez pas les écoles, ne participez pas à la mise en danger de vos personnels.